

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022**  
**COMMUNE DE TENDON**

La réunion a débuté le 9 Septembre 2022 à 20H30 sous la présidence du Maire, M CLEMENT Gérard.

**Membres présents :**

Mme AUBERT Catherine  
M BEGEL David  
M CHARTON Bruno  
M CLEMENT Gérard  
Mme GREMILLET Frédérique  
M HANESSE RAMOND Jérémy  
M LALEVEE Cédric  
M LALLEMANT Emmanuel  
M LATHUILLIERE Damien  
M MOUHAT Benoît  
M PIERRE Dominique  
M RUBBEN Mathieu  
Mme THIERIOT BREVOT Sandrine

**Membres absents représentés :**

M VAUCHEL Gérard Pouvoir donné à M RUBBEN Mathieu

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Mme THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

0909221 - Contrat salariés  
0909222 - Achat parcelles boisées A 454-467 B 277-279  
0909223 – Achat parcelles boisées C 340-341-342  
0909224 – Achat parcelles boisées D 611  
0909225 - Adhésion AMR 88  
0909226 - Achat matériel  
0909227 - SCoT Montagne Sud  
0909228 – Devis expertise pont  
0909229 - Passage Rallye Vosges Grand Est 2023  
09092210 – Transfert Taxe d'Urbanisme à la DGFIP

---

<b>0909221 - Contrat salariés</b>
-----------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01.10.2022 au 30.09.2023 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24h

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 354 du grade de recrutement.

### **14 voix pour**

#### **0909222 - Achat parcelles boisées**

ANNULE la délibération n°1507226 du 15.07.2022.

CONSTATE que la parcelle A467 n'est pas contigüe à une parcelle boisée communale.

CONSTATE que la parcelle A467 en plantation de résineux présente un risque très important pour l'habitation proche en cas de départ de feu et nécessite en urgence un aménagement autre.

DECIDE d'appliquer son droit de préférence pour l'acquisition des parcelles A 454-467 B 277-279 appartenant à Mme HOLLARD Gisèle pour un montant de 27 700€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette acquisition.

**12 voix pour**

**1 abstention**

**1 non-participant**

#### **0909223 - Achat parcelles boisées**

DECIDE l'acquisition des parcelles C 340-341-412 appartenant à Monsieur PARISSE pour un montant de 850€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette acquisition.

#### **0909224 - Achat parcelles boisées**

DECIDE d'appliquer son droit de préférence pour l'acquisition des parcelles D 611 appartenant à Mme KUNTZ avec une proposition de 2200€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette acquisition.

#### **0909225 - Adhésion AMR 88**

APPROUVE l'adhésion à L'Association des Maires Ruraux 88 à compter de cette année pour un montant de 125€ / an

**14 voix pour**

#### **0909226 - Achat matériel**

ACCEPTE le devis d'Info-BC pour l'acquisition un ordinateur pour le secrétariat pour un montant de

**14 voix pour**

#### **0909227 - SCOT Montagne Sud**

CONSIDERANT la présence de documents d'aménagement du territoire comme les plans de paysage et le plan climat avec leurs plans d'action à mettre en œuvre.

CONSIDERANT l'accélération du changement climatique qui ne permet pas d'élaborer sereinement un document d'aménagement fiable pour les vingt années à venir.

CONSIDERANT la lourdeur d'un document supplémentaire à l'échelle du territoire et sa gouvernance dédiée.

EMET un avis DEFAVORABLE à l'élaboration du SCOT à l'échelle du pays ainsi qu'à la demande d'une définition, par arrêté préfectoral, d'un périmètre du Pays de Remiremont et de ses vallées

**2 voix pour**

**4 voix contre**

**8 abstentions**

#### **0909228 – Devis expertise pont**

ACCEPTTE le devis du Bureau d'étude BAC pour l'établissement d'un rapport d'expertise sur la résistance du pont de la commune pour un montant de 1250€ HT – 1500€ TTC

**13 voix pour**

**1 voix contre**

#### **0909229 – Rallye Grand Est 2023**

REFUSE l'organisation de l'épreuve spéciale « Le Fossard » sur la commune dans le cadre du Rallye Grand est 2023

**2 voix pour**

**4 abstentions**

**8 voix contre**

#### **09092210 – Transfert taxe d'Urbanisme à la DGFIP**

APPROUVE l'instauration de la TAM à compter du 01.01.2023 suite à l'ordonnance du 14.06.2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

**14 voix pour**

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H30.

Mme THIERIOT BREVOT Sandrine  
Secrétaire de séance

M CLEMENT Gérard,  
Maire